



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 mars 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-deuxième session

Vienne, 11-20 mars 2009

Point 13 b) de l'ordre du jour

Table ronde du débat de haut niveau: renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue conformément au principe de la responsabilité partagée pour définir les bases d'une approche intégrée, globale, équilibrée et viable dans la lutte contre les drogues dans les politiques nationales et internationales

Résultats de la table ronde sur le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue conformément au principe de la responsabilité partagée pour définir les bases d'une approche intégrée, globale, équilibrée et viable dans la lutte contre les drogues dans les politiques nationales et internationales, présenté par le Président de la table ronde, Ali Asghar Soltanieh (République islamique d'Iran)

Le 11 mars 2009, les résultats de la table ronde sur le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue conformément au principe de la responsabilité partagée pour définir les bases d'une approche intégrée, globale, équilibrée et viable dans la lutte contre les drogues dans les politiques nationales et internationales ont été présentés comme suit par le Président de la table ronde, Ali Asghar Soltanieh (République islamique d'Iran):

1. Parmi les nombreux points importants abordés dans les déclarations et observations circonstanciées faites au cours de la table ronde, il semble se dégager un large consensus sur les points suivants, qui sont déjà examinés pour l'essentiel dans la Déclaration politique et le Plan d'action.
2. Les pays producteurs, de transit et de destination sont tous les maillons d'une chaîne. Ils doivent tous travailler ensemble pour obtenir des résultats. Des mécanismes de planification conjointe devraient être créés et des feuilles de route multidisciplinaires établies pour traiter en coopération de chaînes



spécifiques de trafic de drogues. Ces efforts ne devraient pas être politisés ni être de nature contraignante. Au contraire, ils devraient être véritablement concertés, mus par le sens de l'intérêt commun et de la responsabilité partagée.

3. Au niveau régional, des programmes conjoints devraient être élaborés en vue d'établir des "zones exemptes de drogues". Certes, cet objectif peut être difficile à atteindre à court terme, mais des intérêts à long terme devraient être mis en avant comme signes d'une volonté politique et d'une détermination collectives. Les bureaux régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devraient être dotés des moyens nécessaires pour promouvoir ce type de programmes régionaux de lutte contre la drogue, en particulier dans les régions vulnérables où les États sont mal équipés pour s'attaquer de manière autonome au problème des drogues illicites. Les chaînes du trafic de drogues dépassant les frontières régionales, il ne saurait y avoir d'autre solution que des efforts mondiaux.

4. La coopération interrégionale doit être renforcée parce que les trafiquants de drogues ne limitent pas leurs activités à un pays ou à une région. Malgré l'élaboration d'instruments internationaux, la coopération internationale se heurte encore à de sérieux obstacles, notamment aux problèmes relatifs à l'entraide judiciaire et à l'échange d'informations. Si de nombreuses demandes d'extradition ont été accordées, des problèmes subsistent encore dans ce domaine, en particulier le caractère suranné des accords bilatéraux. Il faut harmoniser les législations par le biais de la coopération régionale. Les obstacles permanents à la coopération internationale doivent être identifiés et surmontés.

5. Le blanchiment d'argent est encore un domaine où beaucoup reste à faire, en dépit des efforts remarquables qui ont été accomplis jusqu'ici. Dans ce domaine, la coopération internationale est indispensable, les flux financiers étant aujourd'hui véritablement mondialisés. Les mécanismes d'affectation des fonds saisis aux efforts de lutte contre la drogue doivent être rationalisés, ce qui devrait contribuer à dégager des ressources dont on a tant besoin à un moment d'incertitude économique sur le plan international.

6. La collecte de données fiables contribue à assurer l'efficacité des mesures. Sur le plan mondial, il existe un mine d'expériences de lutte contre la drogue à partager. Il est important d'établir des rapports entre les États Membres et les milieux scientifiques et universitaires afin de constituer une base solide pour la définition des politiques. L'échange du renseignement entre les services de détection et de répression devrait être renforcé. Il faut clairement évaluer, aux niveaux national et international, la menace liée à la drogue et les vulnérabilités qu'elle engendre. Des systèmes d'alerte précoce pourraient être mis en place pour détecter les menaces liées à la drogue et prévoir les situations à venir. Les canaux de diffusion des données mondiales sur la drogue doivent être renforcés.

7. Des partenariats public-privé, concernant en particulier les fabricants de précurseurs chimiques, s'imposent pour traiter ces questions. Un code de conduite international pour ces fabricants devrait être élaboré. Des systèmes d'information très perfectionnés sont nécessaires pour surveiller l'exportation et la réexportation de précurseurs. La réglementation du commerce

transnational, notamment le contrôle des conteneurs, peut s'avérer très utile aux efforts collectifs de lutte contre les drogues illicites.

8. Les drogues illicites alimentent l'instabilité politique, la dégradation de l'environnement et l'usage illicite de drogues dans les pays producteurs. Outre qu'ils donnent l'occasion de promouvoir un sens de la responsabilité partagée, ces problèmes constituent une forte motivation pour les États producteurs de s'attaquer au problème de la drogue. Parallèlement, la participation aux efforts internationaux de lutte contre la drogue peut conduire à des coûts d'opportunité pour les pays en développement. La plupart des pays producteurs étant pauvres, ils ont encore besoin de l'aide internationale. L'accès aux marchés peut être la base de leur développement économique et contribuer ainsi à surmonter la vulnérabilité principale dont tirent parti les trafiquants de drogues.

9. Il ne suffit pas réduire les superficies consacrées aux cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues: une action est également nécessaire dans les domaines du blanchiment d'argent, du contrôle des précurseurs et du développement alternatif, ainsi que pour élaborer une approche stratégique de l'accès aux marchés. Les cultures illicites comme celles du cocaïer et du pavot à opium peuvent être limitées à une zone particulièrement restreinte. C'est pourquoi les efforts d'éradication seuls ne suffisent pas pour régler le problème. Des solutions alternatives véritables et viables, notamment dans le cadre de "programmes de développement alternatif", doivent être identifiées pour ceux qui s'adonnent aux cultures illicites et ceux qui sont exposés au risque d'usage illicite de drogues.

10. Les approches visant le crime organisé, notamment les mesures destinées à lutter contre le trafic illicite des armes légères, peuvent avoir un impact positif sur la situation en matière de trafic de drogues. En s'attaquant aux facteurs d'instabilité, on peut éradiquer les conditions qui favorisent les cultures illicites de plantes servant à fabriquer les drogues. La corruption est un facteur qui favorise grandement toutes les formes de trafic illicite, et c'est pourquoi la lutte contre ce fléau devrait avoir des répercussions au-delà de la seule question des drogues illicites. La Convention des Nations Unies contre la corruption¹ devrait être plus largement ratifiée et appliquée avec vigueur.

11. Les pays de transit sont confrontés aux mêmes problèmes que les pays producteurs. Le trafic de drogues peut également y compromettre le développement, et les pays de transit courent le risque de devenir des pays producteurs et consommateurs. Les agriculteurs peuvent être déplacés pour céder la place aux cultures illicites. Les enfants peuvent être utilisés pour transporter des drogues. La sécurité publique, la santé publique et la croissance se trouvent alors menacées. Les régions où l'État est absent vivent sous des menaces permanentes, auxquelles il est important de faire face grâce à action préventive.

12. Les pays de transit ont besoin d'une assistance dans le domaine du contrôle aux frontières. L'échange de renseignement est indispensable pour stopper les flux internationaux de la drogue. Des agents de liaison aux

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

frontières peuvent être utiles à cet égard. La question de savoir ce qu'il faut faire des "mules" doit être réglée, leur nombre important posant un défi pour le développement des États de transit qui se battent pour continuer à faire prévaloir les normes relatives aux droits de l'homme dans des prisons surpeuplées.

13. La réduction de la demande, question de santé publique, ne doit pas être négligée. Les expériences de traitement et de réadaptation devraient être partagées.

14. La coopération en matière de lutte contre le VIH devrait être renforcée pour accompagner nos efforts collectifs de lutte contre les drogues.

15. Les organisations non gouvernementales présentes à la table ronde ont demandé que des possibilités leur soient encore données pour renforcer leur contribution à la cause commune de la coopération internationale.
